



Aide au logement refusée dans cas particulier et AAH

Par **christophemo**, le **08/03/2018** à **12:47**

Bonjour,
Je vis dans un mobil home d'un camping qui a une dérogation et le droit de louer à l'année en résidence principale.
L'aide au logement m'a été refusée car la propriétaire du mobil home est ma mère, alors que le bail renseigné à la CAF concerne le loyer que je paye au camping (qui n'est pas à ma famille), c'est un loyer de 260€/mois. Je ne sais pas si c'est normal.
On m'a aussi sucré ma majoration vie autonome pour quand on a l'AAH et qu'on vit seul, alors que je vis seul. En tout c'est -370€ par mois, et des factures en plus car ça coûte cher le chauffage ici, je ne vous raconte pas la mort à petit feu je suis déjà endetté!

Par **morobar**, le **08/03/2018** à **18:20**

Bonjour,
[citation]qui a une dérogation et le droit de louer à l'année en résidence principale.
[/citation]
Non pas de dérogation.
Mais une tolérance temporaire qui peut durer des années...ou une seule saison.
[citation]Je ne sais pas si c'est normal[/citation]
C'est normal, vous ne pouvez pas justifier du paiement de quoique ce soit, le camping facturant à son client, en l'espèce votre mère, une redevance d'occupation et non un loyer.
Il faut envisager un bail locatif avec votre mère à laquelle vous verserez donc un loyer, mais qu'elle devra déclarer comme revenu.
La majoration d'autonomie n'existe plus depuis 2015, remplacée par la Majoration pour Vie Autonome ou MVA.
Cette majoration dépend de votre éligibilité à l'allocation logement mais sert à financer des aménagements au local d'habitation.

Par **christophemo**, le **08/03/2018** à **19:56**

On me donne la MVA que si j'ai droit à une aide? C'est ridicule, du coup je perds tout.

Par **christophemo**, le **08/03/2018** à **19:56**

On me donne la MVA que si j'ai droit à une aide? C'est ridicule, du coup je perds tout.